

Fiche 03

LA RAGE

La rage est une maladie virale grave, transmise à l'homme principalement par morsure de mammifère.

MODE DE TRANSMISSION

Le virus « Lyssavirus » est transmis par une morsure, une griffure, ou plus rarement par le contact avec la salive d'un animal contaminé. La rage ne se transmet pas entre hommes.

SYMPTÔMES ET EFFETS SUR LA SANTÉ

Ces 50 dernières années, une vingtaine de cas de rage ont été diagnostiqués en France, dont plus d'un tiers chez des enfants de moins de 5 ans. Ils sont tous liés à des animaux domestiques importés (chats et chiens) porteurs de la maladie.

Lorsque la maladie se déclare, la rage entraîne toujours le décès de la personne. Le virus s'attaque au cerveau. Après un à plusieurs mois sans symptôme, il survient un changement de comportement, des troubles nerveux (paralysie...) aboutissant à la mort en quelques jours.

La mise en place d'un traitement préventif est donc indispensable dès l'exposition au virus. En 2016, en France, 4223 personnes ont reçu un traitement après exposition. Cela ne signifie pas que ces personnes aient été exposées au virus de la rage, mais que le risque de transmission ne pouvait pas être complètement écarté et qu'une prophylaxie a été débutée par précaution.

La rage est reconnue comme maladie professionnelle (tableau 56).

Recommandations importantes en cas de morsure

Tout chien ou chat, ou autre carnivore, ayant mordu ou griffé une personne, doit être présenté à un vétérinaire par son propriétaire dans les 24 heures suivant la blessure. L'animal fait obligatoirement l'objet d'une surveillance sanitaire par le vétérinaire pendant 15 jours.

En cas de morsure :

- il faut immédiatement nettoyer la plaie avec de l'eau et du savon, rincer abondamment et appliquer une solution antiseptique ;
- il est indispensable de consulter rapidement un médecin, qui pourra selon le contexte orienter la personne mordue vers un centre antirabique et effectuer une mise à jour de la vaccination antitétanique.

Les centres de traitement antirabique du Doubs : Hôpital Minjoz à Besançon et Centre hospitalier de Pontarlier.

ACTIVITÉS ET MÉTIERS À RISQUE

Les activités en contact avec des animaux domestiques importés ou avec des animaux sauvages comme les chauves-souris présentent des risques :

- Activités en fourrière, capture ou de soins d'animaux ;
- Activités de laboratoire vétérinaire.

MESURES DE PRÉVENTION

Mesures générales de prévention

- Veiller au port systématique de gants de protection résistants et étanches. Le cas échéant faire porter des bottes, une tenue de protection du corps.
- Fournir des équipements de travail permettant de réduire les contacts. Fournir des moyens pour éliminer les déchets souillés.
- Former et informer les agents sur la maladie, sur les risques encourus, sur les mesures d'hygiène à respecter, sur les protections collectives et individuelles à mettre en œuvre.
- Fournir des équipements pour assurer une bonne hygiène personnelle : eau, savon, moyens d'essuyage à usage unique.
- Fournir une trousse de premiers secours.

Quelques bonnes pratiques

- Porter systématiquement ces gants de protection. Éviter tout contact direct avec des animaux morts ou des animaux sauvages vivants.
- Se laver les mains après avoir porté des gants, avoir été en contact avec un animal ou un environnement à risque ([fiche «Se laver les mains»](#)).
- Ne pas boire, manger ou fumer lors des activités.
- Transporter les déchets, les cadavres d'animaux ou les équipements souillés dans un conteneur ou un sac hermétique et fermé.

POUR ALLER PLUS LOIN

- > [Institut Pasteur](#) et [Ministère de la Santé](#)
- > [Fiche Rage \(INRS\)](#)

Sources : INRS, Institut Pasteur, wikipédia